

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 avril 2019

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Dominique VOLLMAR, Maire.

Etaient présents : Mmes Isabelle BIRKER, Martine LECLERC, Chantal MOINE, Gisèle ODE, MM. Philippe BACHMANN, Stéphane COLIN, Philippe GRANGE, Alain MOUGENOT, Bernard ROBLOT et Hubert VIRION

Etaient excusés : Mmes Julie DAVID, Carine HUIN, Virginie LEDUC et Sandrine NEIMARD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Mme Carine HUIN à M. Dominique VOLLMAR

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T, Mme Gisèle ODE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTES REUNIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1) Compte administratif 2018 service « eau » (09/2019)

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Bernard ROBLOT, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par **10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**, adopte le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	116 835.45 €	Dépenses	1 293.56 €
Recettes	144 426.16 €	Recettes	16 596.21 €
Reports 2017	211 991.19 €	Reports 2017	181 114.29 €

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

RESTES A REALISER REPORTEES EN 2019			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	300 000.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €

2) Compte administratif 2018 service « assainissement » (13/2019)

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Bernard ROBLOT, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par **10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**, adopte le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	24 736.51 €	Dépenses	641 70.95 €
Recettes	89 864.54 €	Recettes	1 029 612.88 €
Reports 2017	122 467.77 €	Reports 2017	348 637.90 €

RESTES A REALISER REPORTEES EN 2019			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	3 434 229.62 €
Recettes	0 €	Recettes	2 534 868.19 €

3) Compte administratif 2018 budget général (17/2019)

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Bernard ROBLOT, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par **10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**, adopte le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	691 008.83 €	Dépenses	587 272.71 €
Recettes	911 161.43 €	Recettes	201 015.38 €
Reports 2017	590 378.93 €	Reports 2017	713 605.88 €

RESTES A REALISER REPOTES EN 2019			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	1 126 075.26 €
Recettes	0 €	Recettes	280 916.45 €

4) Compte de Gestion 2018 du service « eau » (10/2019)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'**unanimité** des présents.

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

5) Compte de Gestion 2018 du service « assainissement » (14/2019)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'**unanimité** des présents.

6) Compte de Gestion 2018 du budget général (18/2019)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'**unanimité** des présents.

7) Affectation du résultat du service « eau » (11/2019)

<u>Résultat de l'exercice</u>	27 590.71
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	211 991.19
Résultat à affecter	239 581.90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	196 416.94
Solde des restes à réaliser d'investissement	-300 000.00
Besoin de financement	130 583.06
AFFECTATION	239 581.90
Affectation en réserves R1068 en investissement	103 583.06
Report en fonctionnement R002	135 998.84
DEFICIT REPORTE	

8) Affectation du résultat du service « assainissement » (15/2019)

<u>Résultat de l'exercice</u>	65 128.03
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	122 467.77
Résultat à affecter	187 595.80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	736 539.83
Solde des restes à réaliser d'investissement	-899 361.43
Besoin de financement	162 821.60
AFFECTATION	187 595.80
Affectation en réserves R1068 en investissement	162 821.60
Report en fonctionnement R002	24 774.20
DEFICIT REPORTE	

9) Affectation du résultat du budget général (19/2019)

<u>Résultat de l'exercice</u>	220 152.60
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	590 378.93
Résultat à affecter	810 531.53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	327 348.55
Solde des restes à réaliser d'investissement	-845 158.81
Besoin de financement	517 810.26
AFFECTATION	810 531.53
Affectation en réserves R1068 en investissement	517 810.26
Report en fonctionnement R002	292 721.27
DEFICIT REPORTE	

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

10) Budget primitif 2019 service « eau » (12/2019)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

ARRETE le budget primitif 2019 du service EAU aux chiffres ci-après :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	199 909.56 €	Dépenses	351 293.56 €
Recettes	263 873.30 €	Recettes	351 293.56 €

11) Budget primitif 2019 service « assainissement » (16/2019)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

ARRETE le budget primitif 2019 du service ASSAINISSEMENT aux chiffres ci-après :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	107 648.13 €	Dépenses	4 131 627.28 €
Recettes	115 934.13 €	Recettes	4 131 627.28 €

12) Budget primitif 2019 budget général (21/2019)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

ARRETE le budget primitif 2019 du service général aux chiffres ci-après :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	885 179.68 €	Dépenses	1 300 621.82 €
Recettes	1 147 952.63 €	Recettes	1 300 621.82 €

13) Fixation des taux d'impositions communales 2019 (20/2019)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taux des différentes impositions communales pour l'année 2019 :

- TAXE D'HABITATION 18,82 %
- FONCIER BATI 10,92 %
- FONCIER NON BATI 15,44 %
- CFE 16,23 %

(Les taux sont inchangés par rapport à 2018)

14) Subvention au CCAS au titre de l'exercice 2019 (22/2019)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 4 000 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2019.

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

15) Appel à projet complémentaire FIPD : Demande de subvention projet vidéo protection (23/2019)

Le Maire indique que le projet d'installation de caméra de vidéo protection aux entrées et sorties de la commune et au niveau des Halles est en cours. En effet, ledit projet peut être subventionné entre 20 % et 50% par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets 2019 complémentaire du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Programme Sécurité.

Le coût total du projet : 33 056.00 € HT soit 39 667.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Valide le projet d'installation de caméra de vidéo protection aux entrées et sorties de la commune et à proximité des Halles
- Sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Programme Sécurité
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

16) Demande de subvention « Contrat de ruralité : Travaux site ancien EPHAD »

Le Maire explique que la reconversion du site de l'ancien EPHAD entre dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg. Ce projet vise à faire revivre le quartier situé au sud de Vézelize, le long du Brénon et du Bois du Colonel. Il permettra également de créer une mixité de fonctions (logements, activités et événements possibles), de réaménager les espaces publics attenants aux berges et d'offrir du stationnement proche du centre ville.

Il indique que la phase 1, qui débutera avant fin 2019, comprendra les études pré-opérationnelles et la démolition des parties les plus récentes, des annexes, de l'aide du cloître et de l'aile récente ainsi que l'adaptation gros œuvre des parties conservées.

La phase 1 est subventionnable au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL).

Le plan de financement est le suivant :

- Coût total de la phase 1 : 209 000.00 € HT
- Subvention sollicitée : 83 600.00 € (40 %)
- Autofinancement : 125 400.00 € (60 %)
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le budget prévisionnel de la phase 1 ;
- D'autoriser le Maire à effectuer les demandes de subvention au titre du Contrat ruralité (DSIL 2019) ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférant.

Commune de Vézelize, le 9 avril 2019

III – QUESTIONS DIVERSES

1) Analyse d'eau

Le prélèvement effectué le 27 mars 2019 sur le réseau de Vézelize au 24 rue de Vaudémont conclu à une « *eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés* ».

2) Publicité place de l'Hôtel de Ville

Ce point sera évoqué au cours d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.